

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020**

L'an 2020 et le 20 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Charles FESQUET, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Khalid NESSAR, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Elodie GARCIA, Marc VALETTE, Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ, Camille VOIRY GEY, Bernard PAGES

Absents excusés ayant donné procuration : Pascale MICHEL procuration Serge CIVIL, Patrice PASTOU procuration Laurent LOPEZ, Catherine BRET procuration Marc VALETTE, Ludovic MONNE procuration Laurent ROSELLO

Secrétaire de séance : Thierry SEGARRA

Le quorum étant atteint, Nicolas BARTHE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, qui est approuvé sans aucune réserve.

Il présente ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Laurent LOPEZ, Adjoint aux finances, prend la parole, afin de présenter Pascal HEYMES, de la société M.S Conseil.

I / FINANCES

1 – Rapport d'Orientations Budgétaires

Pascal HEYMES, Conseiller financier entame l'ordre du jour, en exposant une analyse financière de la commune, pour 2020 et 2021. Il évoque en premier lieu le contexte national, et souligne qu'à la date du 20 juillet 2020, il s'agit de la 3ème loi des Finances rectificative, avec notamment la suppression de la Taxe d'Habitation qui engendrera un impact très important sur 2021. Il rappelle également le contexte national, plus que particulier en cette année.

Il indique qu'en contre partie de la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes vont récupérer le taux de foncier bâti du Conseil Départemental. Ainsi, un nouveau paysage fiscal va se dessiner. Pour 2021, la commune ne percevra plus les produits issus de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, et percevra uniquement une seule grosse taxe, celle du Foncier bâti. A compter de 2021, les communes voteront un taux de foncier bâti sur la base d'un taux de référence qui comblera à la fois un taux de la commune et un taux du Département. Il précise que pour 2021 et 2022, la commune ne pourra pas augmenter le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. En résumé, pour la commune, la taxe d'habitation sur les résidences principales va être remplacée par le foncier bâti, que perçoit le Département.

Pascal HEYMES évoque ensuite le compte administratif. Il rappelle que différents descriptifs et analyses sont présents dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Il indique que le compte administratif fait apparaître pour l'exercice 2019

- un excédent de fonctionnement
- un déficit en investissement

Il indique que le R.O.B détaille les différents chapitres. Pascal HEYMES explique que l'exercice 2019, fait apparaître une diminution de capacité d'autofinancement de la commune. Cela signifie que la ville de Toulouges a un faible niveau d'épargne, qui se révèle même inférieur au capital de la dette. Il précise que pour 2019, les recettes courantes de l'exercice ont été inférieures aux dépenses courantes. Et l'exercice 2019, montre que cette capacité d'épargne a été plus faible en 2019 que les années précédentes.

En effet, il argumente en expliquant que l'augmentation des dépenses, n'a pas été suivie d'une augmentation des recettes, et surtout, que les dépenses ont été supérieures aux recettes. De plus, les recettes de 2019 ont été inférieures à celles de 2018, car en 2018, il y a eu des recettes exceptionnelles qui n'ont pas été reconduites en 2019. Au chapitre des dépenses, il explique que les charges générales, et les subventions, et notamment la subvention de l'O.M.J.C, ont assez sensiblement augmenté.

Pascal HEYMES indique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire, si dans les années futures la commune veut emprunter, d'avoir une épargne suffisante. En effet, ceci est une garantie pour les banques qui pourront proposer des taux d'intérêt qui sont parmi les plus bas du marché. Il rappelle que les dépenses d'investissement de l'exercice ont été supérieures aux recettes d'investissement de l'exercice. Mais, il rappelle que le résultat, reporté, de clôture de 2018 était important et que le résultat de clôture est excédentaire.

Il rappelle que le point de vigilance qu'il voulait soulever est l'épargne, la capacité d'épargne, qui est insuffisante.

Il aborde un autre point : la situation de la dette de la Commune. Il explique que Toulouges n'est pas une commune endettée, en comparaison avec des communes de la même strate. Toulouges aura une capacité importante d'endettement, si elle arrive à reconstituer son autofinancement. Il précise que la dette communale est très saine, et qu'il n'y a pas de prêts toxiques.

Pour 2020, il explique que quelques projets d'investissement ont été inscrits, mais compte tenu du calendrier et de la situation sanitaire, il s'agit là surtout d'un budget de transition. Il indique que le budget 2021 devra être bien réfléchi.

Laurent LOPEZ interroge Pascal HEYMES sur les recettes de fonctionnement qui sont insuffisantes, et lui demande quelles seraient ses préconisations.

Pascal HEYMES lui répond, que le constat, qui n'est pas spécifique à 2019, est une faiblesse de l'autofinancement, la commune n'a pas augmenté les impôts depuis 2009. Il indique que la commune doit retrouver un autofinancement plus important pour les années à venir. Il préconise que pour récupérer une capacité d'investissement, il faut mettre en place des nouveaux services. Pour accroître l'épargne, il suggère :

- de réduire les dépenses de fonctionnement, tout en étant conscient, que cela est difficile, car les dépenses obligatoires sont avant tout liées aux missions de service public. Mais la spécificité de Toulouges est qu'elle possède un poste important de dépenses: la subvention versée à l'O.M.J.C, qui représente un poste important et fluctuant
- augmenter les recettes de fonctionnement par l'impôt, les produits de service, les dotations de l'Etat, sur lesquelles les communes n'ont pas de marge de manœuvre. Il rappelle la perte importante en matière de Dotation Globale de Fonctionnement, depuis 2016, avec la contribution des Collectivités au remboursement de la dette de l'Etat. Ainsi, il résume qu'il reste les recettes fiscales comme recette la plus importante.

Ainsi, pour augmenter l'autofinancement, la commune peut agir sur le levier fiscal, puisque Toulouges a un niveau de taux qui est faible, et d'autant plus que ces taux n'ont pas bougé depuis 2009. Il rappelle que les taux d'imposition sont relativement faibles en comparaison aux communes de la même strate de la Communauté Urbaine et ils pourraient être un levier pour augmenter l'épargne .

Nicolas BARTHE souligne que, sur les trois dernières années, les charges de fonctionnement ont explosé, alors que des services sont en souffrance notamment les services de proximité comme la sécurité, les espaces verts.... Aussi, la difficulté pour les années à venir, sera de redresser des services en difficulté alors que les charges de fonctionnement sont déjà très élevées. Ce sera un enjeu budgétaire et d'analyse.

Nicolas BARTHE souhaite préciser un point. Après étude, la bonne santé d'une commune n'est fixée uniquement sur le taux d'endettement d'une commune. Certes, le taux d'endettement de Toulouges est faible, mais cela n'est pas synonyme de bonne santé financière. Une commune en bonne santé est une commune qui répartit de manière réfléchie le personnel, qui ne surdose pas certains services pour un sous-doter d'autres.

Pascal HEYMES lui répond, que le taux d'endettement permet d'analyser la situation financière d'une commune, mais pas uniquement, il faut également prendre en compte la capacité d'épargne, qui pour la commune de Toulouges est faible. L'objectif sera donc de maintenir le taux d'endettement et d'augmenter la capacité d'épargne pour les budgets 2021 – 2022.

Nicolas BARTHE regrette que la nouvelle équipe municipale ne puisse pas investir dans l'immédiat, et qu'elle ne pourra pas le faire, car la commune n'est pas en bonne santé financière. Il souligne qu'il faut vraiment avoir le nez dans les chiffres pour s'apercevoir de la réalité financière de la commune. Il insiste sur le fait qu'il faille rééquilibrer les services municipaux, afin de ne pas se retrouver avec des services sous-dotés, qui sont des services qui souffrent, et où les administrés sont mécontents, et de l'autre côté des services sur-dotés.

Laurent ROSELLO remercie Monsieur HEYMES qui suit la municipalité depuis une dizaine d'années, en apportant des conseils visionnaires. Laurent ROSELLO indique qu'il est étonné d'apprendre que la commune n'est pas bien gérée, alors même que les autres années, vous nous disiez le contraire. Il rappelle que la commune a dû faire face une importante baisse des dotations de l'Etat, qui n'a pas été facile à appréhender, tout en maintenant des services de proximité de qualité. Il indique que pour 2020, le budget ne reflète pas tout à fait les orientations budgétaires de l'équipe en place, et attendra 2021, pour voir leurs orientations budgétaires, et notamment diminuer les services qui sont surdotés, et augmenter les services sous-dotés. Il rappelle que le service de Police Municipale est constitué 7 agents dont 4 A.S.V.P, qu'il a été installé dans des nouveaux locaux en 2014, qu'un système de vidéoprotection a été déployé et complété sur la commune. Il indique que c'est un service qui a beaucoup évolué entre le début et la fin du mandat.

Nicolas BARTHE lui répond, que justement le service de la Police Municipale est en déséquilibre, puisqu'il compte plus d'A.S.V.P que d'agent P. M, qui ne peuvent pas travailler en complémentarité. On a ici l'exemple d'un service mal doté et mal réfléchi.

Laurent ROSELLO lui répond que les A.S.V.P doivent débiter sur ce poste avant de passer le concours de Police Municipale, il indique également que des agents ont obtenu ce concours, puis ont choisi de muter vers d'autres services. Il souligne qu'il y a peut-être un mal-être au sein de ce service, ainsi les agents ne sont pas forcément restés, ou sont en maladie, ou bien absents depuis un certain temps.

Nicolas BARTHE conclut en indiquant qu'il y a tout un travail sur le fonctionnement qui doit être réalisé.

Laurent LOPEZ informe l'assemblée que le Débat d'orientation budgétaire, (DOB), instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, est un préalable au vote du budget.

La loi n°2015-771, dite «loi NOTRE» du 7 août 2015, modifie les dispositions relatives au DOB, qui, désormais, donne lieu à l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire, (ROB), qui est présenté au Conseil Municipal. Cette présentation est suivie par un débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique

Le contenu de ce rapport a été précisé par décret du 24 juin 2016. Ainsi, doivent y être intégrés : les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et le Conseil Municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes, et les équilibres en résultant.

Ainsi, afin de donner aux élus toutes les informations indispensables pour la tenue du ROB, Pascal HEYMES, de la Société MS conseil, présente l'analyse rétrospective et prospective des finances de la commune.

Laurent LOPEZ propose ensuite d'examiner le ROB et commente les résultats du CA 2019.

Comme cela est détaillé dans la note de synthèse jointe à la convocation, le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 418 933,95 €, et un excédent d'investissement cumulé d'un montant de 626 338,87 €. Les restes à réaliser font apparaître un excédent de 44 997,58 €.

Il sera proposé, lors du vote du BP 2020, de conserver l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019, dans la section de fonctionnement 2020.

La dette globale de la commune, qui se montait à 3 382 780,57 € au 31/12/2018, s'élève à 3 844 632,48 € au 31 décembre 2019. Le taux moyen est de 2,13% grâce à la renégociation du prêt de la Banque Postale. La part de taux fixe passe à 95% et celle du taux variable à 5%.

Laurent LOPEZ passe rapidement sur le contexte général, largement détaillé dans le ROB et expose les principaux objectifs de la construction du BP 2020 qui restent dans la continuité de ceux de 2019 :

- pas d'augmentation des taux d'imposition
- maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- Programmes pluri-annuels pour les opérations d'investissement
- demandes de subventions pour tous les programmes

PROJET DE B. P 2020 SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement 2020 devraient subir une augmentation moyenne de 4,92% par rapport au réalisé 2019. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des dépenses des chapitres 012 et 065.

1 - Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Ce chapitre devrait être en augmentation de 6,96 %. L'exercice 2020 continue de supporter un rappel de factures d'eau et d'assainissement, à hauteur de 120 000 €, à régler à PMM. Les autres dépenses ont été évaluées en très légère hausse, un service "Covid-19" a été créé pour isoler les dépenses très importantes, liées à la pandémie (masques, SHA, gants...), pour éventuellement les lisser sur 3 exercices, comme le prévoit le 3ème projet de Loi de Finances rectificative.

Comme tous les ans, il conviendra d'abonder le budget des formations pour faire face à certaines obligations réglementaires : formation continue obligatoire pour la police municipale, CACES et habilitations pour les agents des services techniques.

L'article « Entretien des terrains » sera en augmentation de 20 000 €, en prévision des travaux en régie de l'espace vert situé Rue Daudet, qui va être réaménagé afin de répondre à des critères plus respectueux de l'environnement.

L'article "bois et forêts" a été établi à 30 000,00 €, pour répondre à l'entretien plus régulier des arbres de la commune. L'article "Entretien de terrain" a été augmenté pour l'externalisation de l'entretien des bureaux du Parc et des Bureaux de Clairfont, et la ZAC du Mas Puig Sec.

2 - Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel devraient être en augmentation de 9,33% , par rapport au budget 2019. Cette augmentation est principalement due :

- au Covid-19, dont les protocoles, en particulier pour la reprise des écoles, les bâtiments communaux et la crèche, ont généré énormément d'heures d'entretien
- les remplacements pour les arrêts de travail pour maladie ordinaire : crèche, personnel administratif
- le personnel de renfort de la crèche, des ateliers municipaux
- la prime COVID attribuée aux agents qui se sont investis pendant cette période
- le personnel d'accueil mis à disposition du CCAS, et remplacé
- les augmentations du temps de travail de deux atsem, supportées sur l'année complète
- au déroulement de carrière des titulaires. Les avancements de grade chargés ont été estimés car pour cause de covid-19, la CAP du CDG 66 n'ayant pu se réunir.
- la titularisation de 6 agents : Christine CHAB, Mireille TRABUC, José EXPOSITO, Olivier SOUHALIA, Alain FERNANDEZ, Stéphanie PERALTA
- l'organisation des deux journées d' élection municipale : 14 agents administratifs et des agents chargés du nettoyage de la journée, en raison des prescriptions COVID-19

3 - Chapitre 014 – Loi SRU

La ville de Toulouges compte au 1er janvier 2019, 3165 résidences principales dont 463 logements sociaux. Le taux de logement social est de 14,63 % . Pour arriver au taux de 20%, il manque donc 170 logements. La Ville devra s'acquitter en 2020 d'une pénalité de 31 699,19 €, soit 186,46 € x 170 logements manquants.

4 - Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est en augmentation de près de 15,44%.

La subvention de l'OMJC, d'un montant de 503 000 € en 2019, sera de 620 000 €, pour abonder les services suivants : Jeunesse 15-25 ans, Accueil de loisirs sans hébergement , périscolaire. La perte de recettes du Centre de Loisirs se traduit, à elle seule, par une augmentation de 20 000 euros de la subvention. Le périscolaire a dû renforcer ses effectifs, notamment lorsque les agents sont venus en renfort des enseignants, lors du plan de reprise d'activité, le 11 mai dernier.

La prévision de la subvention du CCAS reste stable à 318 000 €, en intégrant l'excédent de clôture du compte administratif 2019, d'un montant de 110 076,88 € (excédent de l'exercice : 47 583,97 49 €.

L'enveloppe des subventions aux autres associations s'élève à 58 000 €, pour intégrer une nouvelle association et elles ont été réparties par l'USAT omnisports. Les autres associations n'ont pas été oubliées et leurs dotations ont été maintenues.

Enfin, il est prévu à ce chapitre une subvention estimée à 65 000 € pour le restaurant scolaire.

5 - Chapitre 66 – Charges financières

La Ville a payé un remboursement de dette en capital de 538 148 € en 2019, et 86 824,95 € d'intérêts.

L'emprunt de 500 000 euros, prévu au BP 2018 et souscrit auprès du Crédit Agricole, a été mobilisé le 27 décembre 2018, remboursé en février 2019, afin de ne pas générer d'intérêts sur l'exercice et a été mobilisé en fin d'année, tout comme l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel en 2018.

Pour le financement des investissements 2019, un emprunt de 500 000 €, a été contracté auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 1,08% sur 15 ans. Ce dossier a permis de mener une opération de refinancement avec ce même prêteur, pour un emprunt dont la marge était un peu élevée au regard du marché actuel, 1,26% et qui a été fixé à 1,01 %.

6 - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Rente viagère de Mr Barrère pour 3 344,04 € et provision pour d'éventuels sinistres et provision de charges de locataire.

7 - Chapitre 42 – Amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement pour abonder les recettes d'investissement. Elle est importante au regard des travaux effectués en 2019.

8 - Chapitre 022 – Dépenses imprévues

La totalité du résultat 2019 a été affectée dans les principaux chapitres du fonctionnement.

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient rester stables, malgré la baisse du chapitre 74, impacté par la crise sanitaire.

1 - Chapitre 70 : Produits des services du domaine

Ce chapitre inclut les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, les locations diverses (salles, équipements publics), les remboursements de frais par les budgets annexes. Il est en très légère augmentation, +2,45 %, par rapport au CA 2019, malgré la baisse des recettes de la crèche (covid-19), en raison du remboursement par le CCAS, du salaire d'un agent de la commune mis à sa disposition.

2 - Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce chapitre est constitué des contributions directes, TH, TFB, TFNB, dont la base a été relevée de 0,9% pour la taxe d'habitation et de 1,2 % pour la taxe foncière, en plus de leur augmentation physique.

Une recette attendue de 3 160 255 €, en hausse de 68 578 € par rapport au réalisé 2019. Le dégrèvement de la taxe d'habitation n'aura pas d'incidence sur ces recettes.

L'attribution de compensation, prévue à la baisse, s'élèvera à 63 842 € (- 92 900 € par rapport au CA 2019), le FPIC se maintient à 115 300 €. La recette de la taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement a été estimée à 250 000 €, au vu du réalisé des exercices précédents : 301 000 € en 2019 et 295 000 € en 2018, mais en prenant en compte la crise sanitaire qui a bloqué de nombreuses transactions immobilières. La taxe sur l'électricité a été estimée en légère augmentation : 156 000 € pour 2020 contre 151 317,35 € au CA 2019.

3 - Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre est prévu à l'identique du CA 2019. Les dotations classiques, DGF, Dotation Nationale de Péréquation de droit commun, Dotation de Solidarité Rurale, sont en très légère augmentation.

Mais, en raison de la crise sanitaire et de la fermeture de la crèche, la prestation de services de la CAF et celle de la MSA sont en baisse de 36 000 €, soit - 13,61 %. Sont incluses, dans ce chapitre, les indemnités de La Poste, pour l'agence postale communale (8 400 €) et la prévision de la recette de la convention 2S2C (environ 5 700 €).

4 - Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

C'est le chapitre qui regroupe les recettes issues des revenus des immeubles, de la location de la licence IV, des charges des baux commerciaux . Il est en baisse : 3 mensualités du crédit bail du Café des Sports ont été reportées, ainsi que les locations de la licence IV et du local du tatoueur, en raison de la crise sanitaire qui les avait obligés à fermer leurs établissements : 2 des appartements situés à la rue gisclard ne sont volontairement pas reloués, tout comme l'appartement situé au dessus de l'ancien bureau de poste. En 2019, le budget annexe du Parking Co a reversé à ce chapitre, un excédent de 10 000 €.

5 - Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Remboursements de sinistres et amendes.

6 - Chapitre 42 : Travaux en régie

Ce chapitre concerne les travaux qui seront effectués par les services techniques pour les bâtiments communaux et qui consisteront principalement en travaux de peinture et au réaménagement d'un espace vert et intègre la neutralisation de l'amortissement des fonds de concours versés à PMM entre 2016 et 2019, pour 95 138,18 €.

7 - Chapitre 13 : Atténuations de charge

Remboursement indemnités journalières maladie, maternité.

B P 2020 SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les recettes d'investissement

Elles sont principalement constituées des recettes propres :

- FCVTA : 433 932,50 €
- l'excédent d'investissement reporté 2019 : 626 338,87 €
- amortissements : 287 794,16 €
- les « reste à réaliser » : 1 431 272,19 €
- des cessions immobilières : ancienne Maison du Citoyen et un parking : 173 500 €
- des subventions notifiées : les projets structurants du Conseil Départemental
 - trois opérations font l'objet de ces subventions : le restaurant scolaire , la médiathèque, l'aménagement urbain , cela représente une recette de 44 585 €
 - Subvention au titre du programme Bourg Centre : Région Occitanie, Conseil Départemental et PMCU
- Un emprunt de 360 000 € pour l'acquisition du nouveau Bureau de Poste
- Un emprunt de 140 000 € pour les investissements de l'année 2020

B - Les dépenses d'investissement à débattre :

Programmes annuels et pluriannuels communaux :

- Rénovation des jeux d'enfants : 46 776 €
- Eclairage et vestiaires de la salle polyvalente : 27 800 €
- Ecole élémentaire : Equipement nouvelle classe : 12 300 €
- Climatisation de l'école élémentaire : 42 000 €
- Acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale : 21 000 €

- Acquisition d'un véhicule pour le service d'entretien des canaux : 23 000 €
- Programme de voirie solde 2019 : 200 000 €
- Sydel : mise en discrétion des réseaux avenue du Stade : 88 000 €
- Forages des stades et de l'aire sportive : 45 000 €
- Place Abelanet : démolition locaux commerciaux et ancienne poste : 85 500 €
- Pumptrack : 100 000 €
- Acquisition du bureau de Poste : 360 000 €

C - Recours à un nouvel emprunt

Il sera proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer un contrat de prêt avec la Banque Postale, d'un montant de 360 000 €, pour financer le futur bureau de Poste et de lancer une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires, pour un prêt complémentaire de 140 000 €, cet automne. Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires.

2 – Comptes Administratifs 2019 et Budgets primitifs 2020

A – EXERCICE 2019

1 – Comptes Administratifs du Budget Principal et des Budgets Annexes

Laurent LOPEZ présente le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Jean ROQUE.

A - Section d'investissement

- l'exécution des dépenses d'investissement s'élève à 3 426 928,68 €
- l'exécution des recettes d'investissement s'élève à 3 067 062,70 €
faisant ressortir, un déficit d'investissement de 359 865,98 €

Il rappelle les principaux programmes d'investissement réalisés en 2019 :

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Extension de l'école élémentaire Jean Jaurès,
- Extension de l'école maternelle Ludovic Massé,
- Aménagement du Parc et de la Maison ESPARRE,
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux.
- Création d'une aire sportive de plein air
- Réalisation d'un local associatif pour le club de rugby à XIII
- Construction d'une résidence intergénérationnelle

B - Section de fonctionnement

Laurent LOPEZ indique au Conseil Municipal que

- l'exécution des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 651 338,71 €,
- l'exécution des recettes de fonctionnement s'élève à 5 926 503,47 € faisant ainsi ressortir, pour la section de fonctionnement, un excédent de 275 164,76 €.

Laurent LOPEZ détaille les principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général (téléphone, fournitures d'électricité, de fluides, petits matériel, location, maintenance...)

L'exécution budgétaire de ce chapitre est de 99,82 %. Les charges générales ont augmenté de 17,17 % par rapport au CA 2018. Cette hausse, anticipée au BP 2019, touche principalement les factures d'eau, l'entretien des terrains avec les élagages, celui des véhicules, les assurances avec l'ouverture de nouveaux bâtiments (écoles), les formations obligatoires des agents publics et l'accompagnement du personnel de la crèche, les honoraires de vérification obligatoire des installations électriques, les festivités avec l'inauguration de la MDC, les transports avec le voyage à Paris du CME et à Rome du CMJ et le transfert des charges intercommunales avec Perpignan qui a doublé.

Le coût de l'électricité est maîtrisé grâce au marché public sur les tarifs dits « jaune », signé avec le SYDEEL en novembre 2017. La hausse de la consommation provient de l'ouverture de nouveaux bâtiments. La loi nous oblige à présent à mettre en concurrence les tarifs dits « bleu », qui représentent le plus grand nombre de nos contrats. Il sera proposé au conseil municipal, avant la fin de l'année 2020, d'adhérer au groupement de commandes constitué par le Sydel pour obtenir de meilleurs tarifs.

Les autres dépenses sont globalement stables et même si les frais d'affranchissement ont augmenté avec la hausse des tarifs des timbres, la fin du contrat de location de la machine à affranchir a permis une économie annuelle de 2000 euros.

Chapitre 012 – Charges de personnel.

L'exécution budgétaire de ce chapitre est de 99,97 %. Les charges de personnel ont augmenté de 5,44 % par rapport au CA 2018. Cette augmentation, qui avait été inscrite au BP 2019, est le résultat :

- du déroulement de carrière des titulaires : avancements de grade à l'ancienneté et dégel du PPCR au 1er janvier 2019. Les avancements de grade chargés représentent un montant de 8200 €.
- du recrutement des 16 agents pour la campagne du recensement 2019
- de la nomination de 2 agents titulaires, lauréats du concours de technicien territorial
- de la titularisation de six agents : Estelle DARNAUD, Romain NOVO, Thierry MALACAMP, Sylvie SABIRAU, Coralie IZART, Amandine SALES
- de l'intégration de Nadine THOMAS
- du recrutement d'une ATSEM pour l'ouverture de la nouvelle classe en maternelle
- l'organisation de la journée de scrutin des élections européennes

Chapitre 014 – Loi SRU : 4 000,22 € (BP 2019 : 4000,22 €)

La ville de Toulouges comptait au 1er janvier 2018, 3092 résidences principales dont 460 logements sociaux. Le taux de logement social était alors de 14,88 % . Pour arriver au taux de 20%, il manquait donc 158 logements. La Ville a dû s'acquitter, en 2019, d'une pénalité de 4000,22 €, sachant que le calcul a été effectué en prenant en compte le montant de la pénalité initiale : 179,18 € x 158 logements manquants, soit 28 310,76 € desquels l'Etat a déduit un solde en faveur de la commune de 24 310,54 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 1 102 193,67 € (BP 2019 : 1 124 100 €)

L'exécution budgétaire de ce chapitre est de 98,05 %. Ce chapitre avait été prévu en augmentation de près de 15% par rapport au CA 2018. La subvention de l'OMJC, d'un montant de 358 000 € en 2018, est passée à 503 000 €, en intégrant l'excédent du compte administratif 2018, d'un montant de 35 178 €. Depuis le 1er septembre 2018, l'Accueil de Loisirs de Clairfont n'accueille plus aucun enfant de Canohés. Cela a occasionné une perte de recettes de 48 500 € au titre du contrat Enfance Jeunesse et de 67 000 € de subvention de la Ville de Canohés. Il a fallu compenser cette diminution de recettes par une augmentation de la subvention d'équilibre.

La subvention du CCAS est restée stable à 318 000 €, grâce à l'intégration de l'excédent du compte administratif 2018, d'un montant de 62 492 €.

Les subventions aux autres associations sportives se sont élevées à 32 000 €, pour intégrer une nouvelle association et elles ont été réparties par l'USAT omnisports. Les autres associations n'ont pas été oubliées et leurs dotations ont été maintenues.

L'enveloppe de subventions exceptionnelles a été utilisée pour abonder des événements comme le « Raid amazones » au Vietnam, le Cargol Tour ou encore « La courrigoude de Nadal ».

La subvention versée pour l'équilibre du restaurant scolaire s'est finalement montée à 58 000 € au lieu de 67 000 € prévus.

Le chapitre 66 - Charges financières - 86 824,95 € (BP 2019 : 98 900 €)

Le taux moyen des emprunts de la ville est passé à 2,13% en 2019 et il devrait passer à 1,77% en 2020. L'emprunt de 500 000 euros, prévu au BP 2018, a été mobilisé le 27 décembre 2018, et a été remboursé en février 2019, afin de ne pas générer d'intérêts sur l'exercice 2019. Il a été mobilisé en toute fin d'année.

La part de taux fixe couvre désormais 95% de la dette.

Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante.

Il est procédé au même examen pour les comptes administratifs des budgets annexes suivants :

– Restaurant scolaire,	Dépenses de fonctionnement	329 177,07 €
	Recettes de fonctionnement	329 177,07 €
– Logements Sociaux II,	Dépenses de fonctionnement	699 995,56 €
	Recettes de fonctionnement	686 543,14 €
	Dépenses d'investissement	684 780,52 €
	Recettes d'investissement	698 487,98 €
– Parking Côté,	Dépenses de fonctionnement	15 127,20 €
	Recettes de fonctionnement	18 152,20 €

Laurent ROSELLO indique que le Parking Côté, il n'y a pas de syndic de copropriété. Il s'interroge sur le problème de l'électricité des utilisateurs des Parkings. Lorsqu'un locataire met un terme à sa location, l'électricité lui est retenue sur les charges.

Nicolas BARTHE lui demande depuis combien de temps il y a ce problème ?

Laurent ROSELLO lui répond depuis la création du parking.

Nicolas BARTHE s'étonne que ce point surgisse maintenant. Laurent ROSELLO lui répond, lui l'avait évoqué plusieurs fois, notamment avec Claude CID.

– Lotissement Als Horts,	Dépenses de fonctionnement	2 240 980,32 €
	Recettes de fonctionnement	2 240 318,21 €

–	Dépenses d'investissement	2 240 318,21 €
	Recettes d'investissement	2 239 931,27 €

Il est indiqué à l'Assemblée que les résultats de l'exercice figurent dans le document budgétaire, pour chaque budget annexe. Certains comptes administratifs sont en déficit sur l'exercice 2019 parce que toutes les opérations liées à ces budgets n'ont pas encore été réalisées ; c'est le cas par exemple du Budget Annexe du Lotissement Als Horts.

Les budgets annexes Logements Sociaux II et Logements sociaux Côté seront clôturés dès que toutes les opérations relatives à la vente et aux transferts ou aux rachats de prêts auront été réalisées avec l'Office 66.

Le résultat de clôture du budget annexe Restaurant scolaire est à 0 €, car la commune verse une subvention d'équilibre à l'euro près. Laurent LOPEZ informe l'Assemblée que la prévision de la subvention pour 2020 se monte à 65 000,00 €.

Laurent LOPEZ consulte l'Assemblée et c'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, qu'il est donné acte de la présentation du compte administratif 2019 du Budget Principal et des comptes administratifs 2019 des Budgets Annexes.

L'Assemblée municipale constate pour la comptabilité principale et pour celle des budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion et reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés sur les différents comptes administratifs 2019.

2 – Compte de gestion

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, que ce soit pour le Budget Principal ou pour les budgets annexes.

B – AFFECTATION DU RESULTAT

C'est à l'unanimité, des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement du Budget Principal, soit 418 933,95 €, est affecté en réserves et en totalité, au compte R002 de la section de fonctionnement, soit un montant de 418 933,95 €.

C – Budget Annexe Parking Co – Constatation de l'excédent de clôture pour reversement au budget principal de la Commune

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que le compte administratif 2019 du budget annexe Parking Co a fait ressortir un excédent de clôture, d'un montant de 16 572,47 €.

Il propose à l'Assemblée le reversement d'une partie de cet excédent, d'un montant de 10 000,00 €, vers le Budget Principal de la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

D – EXERCICE 2020**1 – Examen du Budget Principal et des Budgets Annexes 2020**

Laurent LOPEZ rappelle que l'objectif du budget 2020 est de permettre de maintenir le niveau des services publics communaux et de répondre aux besoins du programme d'investissement actés lors du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Laurent LOPEZ détaille, par chapitre, la proposition du budget 2020. Il précise que ce budget 2020 s'équilibre à hauteur **10 136 728,68 €** dont **6 368 827,13 €** pour la section de fonctionnement et **3 767 901,55 €** pour la section d'investissement.

Les principaux objectifs de la construction du budget 2020 qui ont été fixés sont dans la continuité des objectifs de 2019 :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition,
- Maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement,
- Programme pluri-annuel respecté pour les opérations d'investissement,
- Demandes systématiques de subventions à la Région, au Département, à la Communauté Urbaine et à l'Etat pour les opérations d'investissement.

Section de fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 6 368 827,00 € :

✓	Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 161 350,00 €
✓	Chapitre 012 – Charges de personnel	3 525 621,97 €
✓	Chapitre 014 – Loi S.R.U	31 700,00 €
✓	Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante	1 272 361,00 €
✓	Chapitre 066 – Charges financières	80 500,00 €
✓	Chapitre 067 – Charges exceptionnelles	9 500,00 €
✓	Chapitre 068 – Provisions	00,00 €
✓	Chapitre 042 – Amortissements	287 794,16 €
✓	Chapitre 022 – Dépenses imprévues	00,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 368 827,13 € :

•	Chapitre 070 – Produits des services du domaine	494 230,00 €
•	Chapitre 073 – Impôts et Taxes	3 770 848,00 €
•	Chapitre 074 – Dotations et participations	1 385 637,00 €
•	Chapitre 075 – Autres produits de gestion courante	85 330,00 €
•	Chapitre 077 – Produits exceptionnels	4 500,00 €
•	Chapitre 042 – Travaux en régie	105 138,00 €
•	Chapitre 013 – Atténuations de charge	104 070,00 €

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 767 901,55 € et proviennent principalement :

✗	FCVTA	433 932,50 €
✗	l'excédent reporté 2019	626 338,87 €

✗ amortissements	287 794,16 €
✗ les « restes à réaliser »	1 431 272,19 €
✗ les cessions	173 500,00 €
✗ des subventions notifiées : les projets structurants du Conseil Départemental :	
- trois opérations font l'objet de ces subventions : le restaurant scolaire , la médiathèque, l'aménagement urbain, cela représente une recette de 44 585,00 €	
- Subvention au titre du programme Bourg Centre : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine	
✗ l'emprunt pour l'acquisition de la Banque Postale	360 000,00 €
✗ l'emprunt pour les investissements de l'année 2020	140 000,00 €

Les dépenses d'investissement se décomposent ainsi :

Programmes annuels et pluriannuels communaux :

> Rénovation des jeux d'enfants :	46 776,00 €
> Eclairage et vestiaires de la salle polyvalente :	27 800,00 €
> Ecole élémentaire : Equipement nouvelle classe :	12 300,00 €
> Climatisation de l'école élémentaire :	42 000,00 €
> Acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale :	21 000,00 €
> Acquisition d'un véhicule pour le service d'entretien des canaux :	23 000,00 €
> Programme de voirie solde 2019 :	200 000,00 €
> Sydel : mise en discrétion des réseaux avenue du Stade :	88 000,00 €
> Forages des stades et de l'aire sportive :	45 000,00 €
> Place Abelanet : démolition locaux commerciaux et ancienne poste :	85 500,00 €
> Pumptrack :	100 000,00 €
> Acquisition du bureau de Poste :	360 000,00 €

La dette :

Le remboursement de la dette en capital passe de 538 148,09 € en 2019 à 485 752,89 en 2020.

La Ville de Toulouges a une dette très saine avec un encours classé, en totalité, en 1A, (classement Gissler), sans risque.

Le taux moyen prévisionnel de l'année 2020 sera de 1,77%.

Il sera proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer un contrat de prêt avec la Banque Postale, d'un montant de 360 000 €, pour financer le futur bureau de Poste et de lancer une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires, pour un prêt complémentaire de 140 000€, cet automne.

Laurent ROSELLO regrette qu'il n'y ait pas eu de commission de finances avant la présentation du budget, et reconnaît que les délais dus au calendrier budgétaire n'ont pas laissé beaucoup de temps.

Laurent LOPEZ est d'accord, et reconnaît également que le temps a manqué. Il indique que le travail a été intense avec les services, et il a été impossible de programmer une réunion de la commission finances.

Marc VALETTE intervient concernant la subvention attribuée au C.C.A.S. Il demande si ce budget ne doit pas être augmenté. En effet, il appréhende l'automne, et les administrés vont, avec la Covid-19 rencontrer des difficultés financières, et les demandes d'aide vont certainement augmenter.

Laurent LOPEZ lui répond, que la commune, a travaillé à partir des chiffres prévisionnels donnés par le C.C.A.S.

Marc VALETTE pense que le C.C.A.S sera certainement davantage sollicité pour des aides alimentaires...

Nicolas BARTHE répond que la municipalité et le conseil d'administration du CCAS seront attentifs.

Laurent ROSELLO demande si les agents du C.C.A.S ont eu une prime pour leur implication lors du Covid-19, car il fait remarquer que le budget du CCAS n'a pas connu d'augmentation.

Nicolas BARTHE répond que le budget a été calé avec les attentes du Directeur du C.C.A.S. Laurent LOPEZ indique également qu'en page 57, il y a eu un excédent de l'exercice précédent.

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée que la Cadireta a repris ses activités. Il précise que c'est un service s'est arrêté, dès que le nouveau Maire a été élu. La nouvelle municipalité a été attentive à cet arrêt, et une vingtaine de nouveaux bénévoles ont répondu présents. Il indique que pendant 2 vendredis, des bons alimentaires ont été distribués et que maintenant la distribution de colis alimentaire a repris.

Le budget Primitif 2020 de la Commune est voté à l'unanimité.

2 - Budgets annexes

Laurent LOPEZ soumet ensuite, à l'examen, les projets des budgets annexes suivants :

- Restaurant scolaire,
- Lotissement Als Horts,
- Logements Sociaux II,
- Parking Côté,

Laurent LOPEZ énonce les montants de chaque budget annexe. Le budget annexe Logements Sociaux Co ne sera pas reconduit et sera clôturé dans l'année 2020, à la suite de la vente des logements à l'Office 66.

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité.

3 - Vote des taux d'imposition

Dans le cadre de la présentation du budget principal de la Commune, pour l'exercice 2020, Laurent LOPEZ propose à l'Assemblée de fixer les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières.

Les taux, ainsi maintenus sans augmentation, font ressortir un produit fiscal attendu de 1 592 539,00 €.

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal fixe pour 2020, le taux des taxes directes locales comme suit :

- | | | |
|---|--------------------------|---------|
| - | Taxe d'Habitation | 13,34 % |
| - | Taxe Foncière (Bâti) | 18,83 % |
| - | Taxe Foncière (non Bâti) | 49,50 % |

4 - Attribution de subventions – Année 2020

Laurent LOPEZ invite l'Assemblée à se reporter page 14 du document de présentation budgétaire où le détail des subventions aux établissements publics et aux associations diverses fait ressortir un montant global de 1 061 000,00 €.

Véronique FERNANDEZ ne participe pas au vote.

Laurent ROSELLO demande pourquoi la répartition pour l'USAT n'est pas renseignée ? Laurent LOPEZ lui répond que c'est l'USAT qui fait la répartition entre les associations sportives, en fonction des différents critères internes. La Municipalité leur attribue une somme et l'USAT la répartit.

Laurent ROSELLO affirme que la répartition a déjà été faite, et demande pourquoi cela n'apparaît pas sur la proposition de subvention.

Laurent LOPEZ répond qu'il a bien la répartition de l'USAT, et donne comme précision que ce qui posait problème était la somme que la section « Omnisports » s'était attribuée.

Nicolas BARTHE indique qu'il a reçu le Président de l'USAT et qu'ils ont abordé ensemble ces subventions. Il indique également qu'il va rencontrer prochainement les différents présidents des associations sportives, pour créer progressivement un Office Municipal des Sports. De plus, il explique que le service Sport va être enrichi avec un directeur des Sports, pour être au plus près avec les associations. Il explique qu'il vaut mieux donner 3 000,00 € aux associations plutôt qu'à la section Omnisports.

Laurent LOPEZ donne le détail des subventions attribués à l'USAT.

Marc VALETTE fait remarquer que la ligne Pass'Sport est en baisse.

Nicolas BARTHE lui répond que c'est parce qu'il y a eu moins de demandes, ce qui est mauvais signe, il faut que la communication au niveau de ce dispositif soit relancée.

Eric BOSQUE indique que Gilles KHERES est en train d'y travailler, le support va être remis à jour, et une nouvelle communication va être lancée.

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal arrête la liste des subventions accordées pour l'année 2020.

5 – Contrat d'Association avec l'école Sainte Marie – Contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement

Stéphanie GOMEZ informe l'Assemblée que dans le cadre du contrat d'Association pour les classes élémentaires de l'Ecole privée Sainte Marie de Toulouges, des échanges ont eu lieu avec Madame GARCIA directrice de l'Ecole Sainte Marie de Toulouges, afin d'examiner le montant de la contribution de la commune, pour l'année scolaire 2020. En raison de la Covid-19, la réunion avec Madame DUMAS, représentante, n'a pas pu se tenir, mais Madame GARCIA l'a tenue informée.

Elle indique à l'Assemblée que le calcul de la contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement a été effectué sur la base des dépenses énumérées dans l'annexe de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, et figurant sur le compte administratif 2019.

La participation se monte à 316,95 € par enfant (50 enfants) pour l'année scolaire 2019/2020, soit un montant total de 15 847,50 €.

Elle informe à l'Assemblée, que par courriel en date du 16 juillet 2020, la directrice de l'école privée Sainte Marie, a confirmé que le montant proposé était bien conforme aux conclusions des différents échanges.

Vote pour à l'unanimité.

6 - Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Perpignan et Toulouges, commune de résidence – approbation des tarifs et de la convention

Stéphanie GOMEZ informe l'Assemblée que depuis de nombreuses années, il existe entre Perpignan, commune d'accueil et Toulouges, commune de résidence, une convention qui organise le transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques.

Par délibération du 22 mai 2019, la commune de Perpignan a fixé la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques, en sa qualité de commune d'accueil, pour l'année scolaire 2019/2020. Les tarifs proposés sont les suivants :

- pour les écoles préélémentaires, attribution d'un forfait de 1 460 € par enfant,
- pour les écoles élémentaires, attribution d'un forfait de 545 € par enfant,

Elle précise que cette participation demandée par la ville de Perpignan est calculée, chaque année, d'après les dépenses de fonctionnement inscrites au dernier compte administratif, approuvé par le Conseil Municipal de la Ville en se référant à la liste des dépenses obligatoires citées dans la circulaire du 25 août 1989, mise en perspective avec la circulaire du 27 août 2007 pour assurer le total respect du principe de parité public/privé.

Vote pour à l'unanimité

6 - Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Toulouges et les communes de résidence – Approbation des tarifs et convention

Stéphanie GOMEZ informe l'Assemblée que le Conseil Municipal doit délibérer annuellement pour fixer les tarifs relatifs au transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Toulouges, commune d'accueil et les communes de résidence, conformément à l'article L.212-8 du Code de l'Education :

Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées, pour l'année scolaire 2018/2019 sur la base des opérations du compte administratif 2019.

Elle propose de délibérer, pour fixer les nouveaux tarifs et autoriser le Maire à conventionner avec les communes limitrophes.

Le montant de la participation demandée par la Ville de Toulouges, commune d'accueil, pour l'année scolaire 2019/2020 sera donc de :

- pour les écoles préélémentaires, 1 753,71 € par enfant,
- pour les écoles élémentaires, 316,95 € par enfant.

La présente convention entrera en vigueur pour l'année scolaire 2019/2020 et s'appliquera, désormais, en lieu et place des précédentes conventions.

Vote pour à l'unanimité.

II / ADMINISTRATION GENERALE

1 – Proposition de délégué pour siéger au S.P.A.N.C 66

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un candidat susceptible d'être élu au sein du S.P.A.N.C 66.

Il rappelle que Toulouges est adhérente au Syndicat Mixte SPANC 66, au travers de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Nicolas BARTHE propose de désigner Marc VALETTE.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Désignation des membres pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Nicolas BARTHE informe l'assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Sont proposés comme candidats :

Délégué Titulaire : Laurent LOPEZ

Délégué Suppléant : Aurélie PASTOR-BARNEOUD

Vote pour à l'unanimité.

3 – Désignation des délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Nicolas BARTHE informe l'assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué et d'un suppléant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs, de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.

Il précise qu'il s'agit de désigner deux membres du conseil municipal. Perpignan Méditerranée Métropole propose ensuite une liste au Directeur Départemental des Finances Publiques, qui désignera les membres de la C.I.I.D.

Il propose de présenter Franck DE LA LLAVE et Aurélie PASTOR-BARNEOUD comme commissaires pour siéger à la C.I.I.D.

La liste "Encore et Toulouges" souhaite proposer Bernard PAGES.

Unanimité pour désigner Franck DE LA LLAVE et Bernard PAGES comme commissaires pour siéger à la C.I.I.D.

4 – Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs

A la suite des élections municipales du 28 juin 2020, et en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, et conformément à l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit dresser une liste de 32 contribuables pour les proposer à la Direction des Services Fiscaux.

Le Directeur des Services Fiscaux désignera ensuite, sur cette liste, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants qui composeront alors la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Nicolas BARTHE donne lecture au Conseil Municipal de la liste proposée de 32 personnes.

La liste "Encore et Toulouges", souhaite proposer Ludovic MONNE comme commissaire titulaire.

Marc VALETTE demande si les administrés nommés ont été consultés, car il évoque Conchita ORTEGA, qui n'habite plus la commune.

Il lui est répondu que les Personnes Qualifiées ont été contactées.

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Laurent	LOPEZ	Eric	GARAVINI
Aurélie	PASTOR-BARNEOUD	Béatrice	BAILLEUL
Thierry	SEGARRA	Serge	CIVIL
Christine	MALET	Sandrine	RABASSE
Stéphanie	GOMEZ	Audrey	CALVET
Eric	BOSQUE	Jean-Charles	FESQUET
Sandra	FERRER	Vanessa	BLAY
Martial	MIR	Rudy	KLEIN
Jean	CAYUELA	Jean	TORRES
Gérard	RASPAUD	Cécile	ESTEVE
Daniel	PEIX	Alain	BRUGUET
Ludovic	MONNE	Conchita	ORTEGA
Marie	CASTILLO	Julien	BERNARD
Christian	CARLOSET	Claudine	GRAU
Jeanine	BELMAS	Patrick	AGUSTIN
Michel	HERNANDEZ	Séverine	THOMEN

Approbation à l'unanimité.

III - INTERCOMMUNALITE

1 - Demande de modification de la durée de portage par l'E. P. F. L Perpignan Pyrénées Méditerranée pour l'immeuble cadastré AM 382, 12 place Louis Esparre

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2015/01/09, en date du 20 janvier 2015, le Conseil municipal a approuvé le portage par l'EPFL, pour une durée de 5 ans, de la parcelle cadastrée AM 382, d'une superficie totale de 1 948 m² (maison d'habitation et terrain attenant), et situés 12 place Louis Esparre à Toulouges. Le prix de vente avait été fixé à 357 500,00 € d'un commun accord avec le propriétaire et conformément à l'estimation de France Domaines.

Il ajoute que cette acquisition avait été engagée dans le cadre d'une réserve foncière et d'un programme de réhabilitation du centre-ville lancé par la commune, et qui devait s'opérer sur une durée de 5 ans.

Il explique que ce portage financier doit s'achever le 22 décembre 2020.

Laurent LOPEZ demande donc à l'Assemblée d'autoriser le Maire à solliciter l'E. P. F. L de Perpignan Méditerranée pour prolonger, de 5 ans, la durée du portage financier de cette opération.

Vote pour à l'unanimité.

2 – SYDEEL 66 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Khalid NESSAR informe l'Assemblée que par courrier en date de mars 2020, le SYDEEL 66 Pays Catalan a informé la Commune que les dispositions destinées à limiter le champ d'application des tarifs réglementés de vente dans le secteur de l'électricité ont été arrêtées dans la loi du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat (articles 63 et 64), publiée au Journal Officiel le 9 novembre dernier.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2021, les Collectivités Territoriales seront dans l'obligation de mettre en concurrence leur achat d'électricité pour la fourniture des sites dont la puissance est inférieure à 36kVA. L'ouverture du marché de l'électricité étant totale, le Comité Syndical du SYDEEL 66 Pays Catalan a décidé de créer un nouveau groupement de commandes pour l'achat d'électricité des sites soumis à l'obligation de concurrence (> 36 kVA, ex tarifs jaunes et verts et < 36 kVA, ex tarifs bleu).

Cette mesure vient compléter celle déjà actée dans la loi NOME qui mettait fin aux tarifs jaune et vert au 31 décembre 2015, mesure pour laquelle, la Commune de Toulouges a adhéré au groupement actuel.

Vote pour à l'unanimité.

IV – PERSONNEL

1 – Demande de renouvellement de travail à temps partiel – Service Accueil Mairie Centre-Ville

Nicolas BARTHE expose à l'assemblée que par courrier en date du 13 juillet 2020, Madame Corinne GERAUD, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, au service Accueil – Mairie centre ville, demande le renouvellement de son travail à temps partiel pour convenances personnelles, à raison de 86% de la durée hebdomadaire, pour 1 an, à compter du 1^{er} août 2020.

Le prochain Comité Technique sera saisi de cette demande, pour un avis consultatif.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Demande de renouvellement de travail à temps partiel – Service Secrétariat Général

Nicolas BARTHE expose à l'assemblée que par lettre en date du 13 juillet 2020, Madame Lucie AGUILAR, Adjoint Administratif Principal de 1ère classe au service Secrétariat Général, demande la possibilité de travailler à temps partiel pour convenances personnelles, à raison de 90% de la durée hebdomadaire, pour 1 an, à compter du 1er septembre 2020.

Le prochain Comité Technique sera saisi de cette demande, pour un avis consultatif.

Avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour est terminé, Nicolas BARTHE demande s'il y a des questions diverses, et fait circuler la parole.

Laurent ROSELLO le félicite pour son élection en qualité de vice-président de Perpignan Méditerranée Métropole et demande à Nicolas BARTHE quelles sont ses délégations.

Nicolas BARTHE lui répond que les délégations n'ont pas encore été définies. Il précise que Toulouges reprend toute la place qu'elle mérite au sein de la Communauté Urbaine. Il explique qu'il s'agit d'une entité très importante aux compétences tout aussi importantes (voirie....). La vice-présidence à P. M. M est une fonction et pas un mandat. Il indique que prochainement, il rencontrera Robert VILA, pour discuter de ses prochaines attributions.

Séance levée à 20h45

Le Secrétaire de séance,

Thierry SEGARRA

MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	EMARGEMENT
Nicolas BARTHE	
Laurent LOPEZ	
Aurélie PASTOR-BARNEOUD	
Eric GARAVINI	
Christine MALET	
Stéphanie GOMEZ	
Eric BOSQUE	
Serge CIVIL	
Béatrice BAILLEUL	
Jean-Charles FESQUET	
Sandra FERRER	
Audrey CALVET	
Vanessa BLAY	
Sandrine RABASSE	
Rudy KLEIN	
Kahlid NESSAR	
Martial MIR	
Franck DE LA LLAVE	
Elodie GARCIA	
Marc VALETTE	
Laurent ROSELLO	
Véronique FERNANDEZ	
Camille VOIRY GEY	
Bernard PAGES	